EARL DU BOUTON D'OR 1 RUE D'ALTECKENDORF 67270 MINVERSHEIM

Tél: 06,05,11,08,72 Tél: 06,85,28,06,29

NIESS ANNIE 21 RUE PRINCIPALE 67240 OBERHOFFEN

Règlement du fermage 2023

Veuillez trouver ci-joint le chèque correspondant au règlement du fermage de l'année 2023 dont l'indice nationnal a la valeur de 10, soit une augmentation de 12% par rapport à 2022.

COMMUNE	SECTION	PLAN	SURFACE
OBERHOFFEN	5	59	2.36
OBERHOFFEN	5	60	0.2

Fermages 2022: 367.25

+ 12%

Fermages 2023: 411.32

Pour rappel, en cas de dégrèvement de taxes foncières suite aux calamités agricoles, le montant revient au bailleur et doit lui être restitué.

Nous vous remercions de votre confiance et vous souhaitons d'agréables fêtes de fin d'année.

Cordialement,

Fornes Christophe